



FOCDP

**FONDATION CONGOLAISE POUR LA PROMOTION
DES DROITS HUMAINS ET LA PAIX**

COMITE EXECUTIF NATIONAL

KISANGANI – REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

JOURNEE DE REFLEXION DES FEMMES LEADERS SUR LA RESOLUTION 1325

Kisangani, le 18 février 2012

***Thème : LA FEMME FACE AUX DEFIS DE LA STABILISATION,
DE LA CONSOLIDATION DE LA PAIX ET DE LA DEMOCRATIE
EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO***

Février 2012

INTRODUCTION

La Fondation Congolaise pour la Promotion des Droits humains et la Paix en collaboration avec le Bureau Genre de la MONUSCO/Kisangani a organisé ce samedi, 18 février 2012 une journée de réflexion avec les femmes leaders à Kisangani sur la résolution 1325. Cette activité s'est réalisée à un moment délicat du processus démocratique, alors que des efforts sont mobilisés pour l'intégration de tous les congolais dans la même direction des résultats électoraux, des protestations des militaires des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) se manifestent dans la Province Orientale en Ituri.

Somme toute, la République Démocratique du Congo (RDC) est un pays post conflit qui vient de connaître l'organisation de ses deuxièmes élections démocratiques avec l'implication de tous les partis politiques et acteurs sociaux. La RDC dispose d'extraordinaires ressources humaines, agricoles, culturelles et hydro-minières. Mais pour diverses raisons historiques, politiques et socio-économiques, il est aujourd'hui parmi les pays les plus instables d'Afrique avec une pauvreté chronique qui la place aux dernières positions du classement de PNUD sur les indices du développement humain de l'année 2011.

La province orientale dont la ville de Kisangani est la capitale, comme l'ensemble de la République Démocratique du Congo vit une instabilité sociopolitique caractérisée en outre par une succession des conflits de leadership politique, d'intolérances politiques, des discriminations à l'égard de la femme, de tribalisme et des violences. On observe ces jours une recrudescence de ces phénomènes avec l'organisation des élections présidentielle et législatives.

L'instabilité sociopolitique couplée à la faiblesse de l'Etat congolais favorise la méfiance et le népotisme entre partisans politiques. Cette réalité sociopolitique vient allonger la liste des maux qui hypothèquent la paix et la sécurité dans les communautés tant urbaines que rurales ; Et notamment les problématiques VIH/SIDA, OMD, violences sexuelles, déplacements massifs des populations, encadrement de la jeune fille rurale, protection de l'environnement, etc. La persistance de toutes ces situations ne favorise pas la cohabitation pacifique des populations, en conséquences, la mise aux enchères de la paix, de la sécurité et du développement.

La situation demeure inquiétante quant à l'émergence des nouvelles zones d'insécurité dans les territoires considérés comme bastion de certains acteurs politiques, où à la suite des élections présidentielle et législative, les acquis des efforts pour la cohabitation pacifique entre les communautés est entrain de se détériorer considérablement.

Somme toute, le Conseil de sécurité des Nations Unies avait adopté en l'an 2000 la résolution 1325 pour encourager l'implication des femmes à promouvoir la paix, la sécurité et la réconciliation. C'est dans cet optique, que la Fondation Congolaise pour la Promotion des Droits humains et la Paix en collaboration avec le Bureau Genre de la MONUSCO Kisangani a organisé cette journée de réflexion sur le thème central : « *LA FEMME FACE AUX DEFIS DE LA STABILISATION, DE LA CONSOLIDATION DE LA PAIX ET DE LA DEMOCRATIE EN RDC* ».

La réalisation de cette activité a été rendue possible grâce aux contributions financières volontaires des membres de la FOCDP avec l'appui technique du Bureau Genre de la MONUSCO/Kisangani et du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'homme de la MONUSCO/Kisangani. La FOCDP leur présente ses parfaites gratitudees.

L'ouverture et la clôture de la journée de réflexion ont été présidées par Madame ISIKISIKI, Chef de division provinciale du genre et représentante de la Ministre provinciale du genre.

Dans son mot, la représentante de Ministre Provinciale du genre a salué et s'est félicité de l'organisation de cette activité qui vient donner un nouvel élan à la femme de la province orientale à prendre à main ses responsabilités civiques qu'internationales. Elle a encouragé les femmes à travailler en synergie en faveur de la promotion des valeurs positives et d'une manière singulière à la promotion et à la protection de la Paix et de la sécurité nationale et internationale.

Elle a en outre encouragé les femmes leaders à encadrer les femmes qui exercent leurs vocations dans milieux paysans étant donné que celles-ci endurent plusieurs souffrances qu'elles restent plus loin de voir se réaliser les objectifs du millénaire pour le développement.

I. DES OBJECTIFS

En organisant cette journée de réflexion, nous voulions atteindre les objectifs global et spécifiques suivants :

1. Objectif global

Eveil de conscience de la femme à s'impliquer activement dans le processus de la stabilisation et de la consolidation de la Paix en RDC.

2. Objectifs spécifiques

- Appropriation de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies par les femmes à Kisangani ;
- Cerner la quintessence du conflit électoral et obtenir l'implication de la femme dans la pacification post électorale ;
- Identification des problèmes réels qui affectent fortement la femme et la jeune fille dans le milieu rural en vue de lutter efficacement contre la pauvreté ;
- Créer un noyau synergique des femmes sur la résolution 1325.

II. DE RESULTATS DE L'ACTIVITE

- L'atelier a été organisé avec la participation active de 48 personnes dont 38 femmes issues de toutes les composantes et 10 hommes parmi eux le représentant du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'homme et les leaders de la Société civile ;
- Les problèmes majeures, affectant directement la femme et constituant les sources de conflits sociaux ont été identifiés ;
- Un noyau synergique a été constitué sur la résolution 1325 à Kisangani ;
- Des résolutions pertinentes ont été adoptées et seront vulgarisées auprès des femmes pour leur implication dans la pacification postélectorale en République Démocratique du Congo.

III. DE PARTICIPANTES ET LIEU

Les participantes attendues à cet atelier été prévues à 25 femmes ; mais nous en avons reçus 48 dont 38 femmes et 10 hommes, ce qui nous a encouragé sur l'intérêt accordé par les femmes au programme. Les participantes sont les leaders de différentes corporations féminines : Partis politiques, Administration publique, Société civile, Barreau, Confessions religieuses, Société savante et Organisations internationales (voir liste en annexe).

L'atelier s'est organisé à Kisangani le samedi 18 février 2012 dans la salle des réunions de la Fondation Congolaise pour la Promotion des Droits humains et la Paix, située au numéro 02 de l'avenue des cocotiers dans la commune de la Makiso.

IV. DE LA METHODOLOGIE, DES INTERVENANTES ET DE PANELS

a) De la méthodologie

La méthodologie utilisée a consisté à la présentation des exposés thématiques qui étaient suivis de débats. Après les différentes communications, des travaux en panels ont été organisés. Et enfin il y a eu la mise en commun pour discuter et adopter les différentes résolutions issus des panels spécifiques.

b) Des intervenantes

Les thèmes suivants ont été développés par les expertes :

1. Femmes rurales, la Paix et la sécurité internationales, et la résolution 1325 : le plan d'action national et son impact sur les femmes et les filles rurales par Madame Charlotte NGUNGI, Gender officer à la MONUSCO/Kisangani.

Après avoir saluer l'initiative de la FOCDP et les participantes, l'oratrice à ouvert sa communication par un bref contexte de création du Bureau Genre au sein de la

MONUSCO qui a été installé grâce à la résolution 1325, quelques mois après l'adoption de la résolution par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Elle a en outre indiqué l'extension de son Bureau qui couvre aussi les provinces du Maniema et de l'Équateur en plus de Kisangani.

Elle a donné le contenu global de la résolution qui demande au système des Nations Unies et aux États membres de prendre de mesures nécessaires pour accroître et garantir la participation de femmes dans les processus de prise des décisions ; de renforcer la protection des droits des femmes et des filles et d'intégrer la perspective genre dans les programmes de développement.

Cependant, les femmes ont commencé à lutter avant la résolution 1325. C'est le cas de la Condifa et autre. Dans cette dynamique, plusieurs ateliers ont été organisés à travers le pays (Goma, Kinshasa, etc.). Dans cet ordre d'idée, on a enregistré des initiatives regroupant différentes composantes nationales : CAFCO, Gouvernement, Confessions religieuses, etc.

Elle a souligné que la Paix ne peut être durable sans la participation de la femme.

Elle a également indiqué que la résolution fait suite à plusieurs instruments juridiques nationaux et internationaux. A titre illustratif, dans l'ordre des instruments nationaux : accord global et inclusif, constitution du pays, loi sur les violences sexuelles, etc ; et dans le cadre de la région africaine on peut citer le protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

Au chapitre des résultats et impacts de la mise en œuvre de la 1325, l'oratrice a fait observé que la 1325 établit qu'une paix durable ne peut être envisagée sans la participation de la femme. Ainsi, plusieurs programmes sont conçus dans cette considération.

En termes de forces et réalisations, l'oratrice a indiqué :

- La volonté politique mais il faudrait l'application des textes ;
- La prise en compte des femmes dans les travaux du dialogue inter congolais, dans la CENI, changement du Ministère de la femme et famille en Ministère du Genre ;
- L'inscription du principe de la parité dans la constitution (article 14) ;
- La marche de la femme ;
- La réforme des services du secteur de la sécurité ;
- La représentation de la femme dans les grands postes de prise de décision, etc.

Par rapport à la femme rurale, la Gender officer a fait observer avec amertume qu'après plus d'une décennie depuis l'adoption de cette importante résolution, le travail sur la 1325 n'est pas encore effectué. Les femmes rurales n'ont pas encore été formées sur ou informées sur la 1325.

Elle a souligné que la femme doit s'impliquer dans les programmes de sécurité et les responsabilités de prise de décision. Ce qui nécessite aussi au préalable un travail de fond de vulgarisation et de mobilisation des femmes et également des hommes sur la 1325. Cette approche est belle et bien la conséquence logique du principe de parité.

Cette brillante communication de Gender officer a été corroborée par Madame Rose Magbamboa, formatrice de la 1325 qui s'est articulée sur les efforts de la 1325 au niveau régional. Elle a partagé l'expérience du travail qui se fait dans la région des grands lacs (Rwanda, Burundi et la RDC). Elle a fait savoir qu'il existe des plans d'action au niveau de la région que ces plans d'action doivent être le reflet du travail qui se fait au niveau national. Elle a convié les participantes à faire la surveillance des indicateurs de la 1325 dans les trois pays respectifs.

Pour terminer sa communication, elle a indiqué trois défis majeurs à relever, et notamment :

- Le manque de moyens financiers nécessaires à la réalisation des programmes fixés ;
- L'absence criante de volonté politique dans le cas particulier de la RDC ;
- Le raté de la loi de mise en œuvre de la parité durant la dernière législature.

2. La femme face à la crise postélectorale en RDC : implication de la femme dans la réconciliation postélectorale en RDC par Mme Niki EMAYONDA,

Après les préambules, l'oratrice a abordé son exposé en trois points succincts : définitions des concepts, moyens de règlement de conflits et l'analyse de la crise postélectorale en RDC.

Elle a défini la crise comme une manifestation de tension et de conflit qui peut y dégénérer si l'on y prend pas garde. S'agissant de conflit, elle a indiqué que tous les chercheurs affirment qu'il est difficile de le définir. On le définit selon ses réalités, ses implications. Parlant, cette terminologie dérive du latin *conflictus* qui signifie rivalité, lutte, combat. Ce qui implique une situation où les acteurs poursuivent le même but.

Parlant de moyens de règlement de conflits, elle a inscrit la médiation ou les bons offices, la négociation, l'arbitrage, la commission d'enquête et le recours juridictionnel. Elle a également évoqué l'expérience traditionnelle de l'arbre à palabre.

L'oratrice a fait savoir que le conflit est lié à la nature humaine. On ne peut pas l'éviter. Sa résolution amène préalablement l'identification des parties opposées ; la compréhension du nœud du problème ; les causes ; des informations suffisantes sur les faits qui l'alimentent et ce, à travers un monitoring.

Au regard de l'expérience, la femme représente une nouvelle donne politique, un espoir, une alternative. A ce titre, elle doit jouer un rôle important dans la pacification. Elle a en sus réaffirmé que les premières victimes de tous les conflits armés vécus en RDC sont essentiellement les femmes et les enfants.

Elle a insisté sur la vocation de la femme à trouver solution et à s'impliquer dans le processus de recherche d'une solution durable pour mettre fin à toute crise.

Au demeurant, dans son analyse de la crise postélectorale en RDC, l'oratrice affirme qu'il existe une crise politique au regard de toute la situation. En faisant un simple regard rétrospectif sur l'évolution du processus électoral en RDC, l'on se rend compte sans tergiversation que chaque étape a été entachée des irrégularités criantes. Et pour illustration, elle a démontré certains faits irréguliers :

- A la mise en place de la CENI : le retard de l'opposition à désigner une personne.
- A la publication du calendrier électoral : l'opposition n'était pas prête. Le calendrier était qualifié d'utopique.
- A la révision du fichier électoral : le manque de confiance et la remise en cause de la transparence sur la gestion du serveur central.
- Au déroulement du scrutin : plusieurs irrégularités et contestations, entre autres la stigmatisation de comportement frauduleux de certains acteurs politiques.

Pour résumer, elle a réaffirmé que la crise est là et la femme ne doit pas être distraite. La femme doit être très active à la recherche des voies et moyens pour résoudre le problème. C'est là même l'essence de la résolution 1325 matérialisée par une synergie juridique internationale qui a compris que la femme est une force de solutions à toutes crises.

Pour clôturer sa communication, l'oratrice a exhorté d'une manière particulière les femmes de la province orientale à s'impliquer avec toutes leurs énergies à la pacification postélectorale.

3. Rôle de la femme paysanne dans le développement et la protection de l'environnement par Me Nadine Tchatchala, Avocate au Barreau de Kisangani et Assistante à la Faculté de droit de l'Université de Kisangani

En guise d'introduction à sa communication, elle a salué l'initiative et a réaffirmé la force agissante de la femme reconnue à travers la noble mission lui confiée dans la résolution 1325 contrairement à la perception de certains hommes qui croient que la femme se cantonne dans la lettre C : cuisine, caisse, commerce de subsistance, etc.

Dans le développement de son exposé, elle a précisé que la question de l'environnement est outre frontière. Que la femme paysanne joue un grand rôle dans le développement et la protection de l'environnement. Ce qui se démontre par plusieurs considérations qui ne demandent aucune démonstration pour s'en convaincre.

Au sujet de défis, elle en a évoqué plusieurs dont :

- Désenclavement du milieu ;
- Couverture en produits de première nécessité ;
- Cadre permanent de concertation mixte.

4. Une vie meilleure pour les femmes au 21^{ème} siècle : nouvelles réalités, nouvelles frontières et l'émergence du VIH/SIDA comme source de conflit et son impact sur les femmes et les filles rurales (Dr Lis Lombeya, MONUSCO/Kinshasa)

Dans son introduction, l'oratrice a défini trois concepts de base à savoir le genre, l'égalité et l'équité. Ces définitions ont été suivies par une brève historique sur l'installation de la section VIH/SIDA dans le département du maintien de la paix conformément à la résolution 1308 du Conseil de sécurité des Nations Unies. L'oratrice a en outre expliqué la jonction des résolutions 1308 et 1325. Cette dernière étant venue rejoindre la précédente dans la consolidation de la lutte contre le SIDA comme il est clairement énoncé dans le corps de la résolution 1325.

L'oratrice a évoqué en suite les textes législatifs qui renforcent la lutte contre le VIH/SIDA en RDC :

- La ratification de la convention sur l'élimination de toutes les discriminations à l'égard ;
- La constitution de la République ;
- La ratification du protocole additionnel à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples ;
- La loi sur les violences sexuelles ;
- La loi sur la protection des personnes vivant avec le VIH ;
- La révision du code de la famille
- Etc.

Elle a fait remarquer que la femme est plus exposée par rapport à l'homme dans le sens de la transmission du VIH/SIDA. Cette affirmation a été démontrée sur plusieurs aspects :

- Du point de vue biologique :85 à 90% d'infections VIH sont transmises à travers les rapports sexuels. Alors qu'après les rapports sexuels, la femme peut avoir des micro sécrétions vaginales.
- Facteurs sexo-spécifiques : discrimination culturelle, sociale même juridique dans notre pays.
- Inégalité de pouvoir entre la femme et l'homme.
- Problématiques de cultures : sorola, lévirat, purification de la veuve, etc.
- Problématiques des violences sexuelles.
- Les disparités culturelles, économiques, sociales font en sorte que la femme paysanne n'ait accès à l'information.

Pour terminer son exposé, l'oratrice a formulé certaines recommandations ci-après :

- Apporter l'information aux jeunes filles sur la question de VIH/SIDA : moyens de protection disponibles, etc.
- Dénonciations des cas des violences sexuelles.
- Etc.

5. La protection des victimes des violences sexuelles en milieu rural dans les zones post-conflit par Me Marie Josée OTCHUMBA, Avocate au Barreau de Kisangani et Coordinatrice de la Clinique Juridique de Kisangani

Elle a planché son exposé sur trois points : la définition des violences sexuelles ; les conséquences des violences sexuelles et la protection des victimes.

Les violences sexuelles sont tous les actes qui portent atteinte à l'intégrité physique de la personne, lorsqu'elle commise dans les considérations sexistes.

A cet effet, toute personne femme comme homme peut être victime des violences sexuelles. Cependant, la jeune fille est protégée d'une manière particulière.

En termes de conséquences, elle a indiqué que les violences sexuelles causent des conséquences énormes sur tous les plans :

- Sanitaire : transmission des maladies redoutables ;
- Psychologique : traumatisme, frigidité chez la femme, impuissance chez l'homme.

Ces conséquences font qu'une personne victime se considère comme moins utile dans la société et parfois perd tout désir de survivre.

Parlant de la protection, l'oratrice a nuancé la protection communautaire de la protection juridique ou judiciaire.

La protection communautaire des victimes doit préoccuper tout le monde. C'est le cas par exemple d'une femme rejetée par son mari qui était présent quand elle était violée sans lui donné protection ou assistance. La société doit prendre conscience que la femme a été violée sans son consentement.

La protection judiciaire est l'œuvre du tribunal qui doit traiter un dossier de violences sexuelles, pas de la même manière que toutes les autres infractions de droit commun. Le tribunal prendra soin de n'est préjudicier doublement la victime tout au long de la procédure. Curieusement, c'est difficile de voir un Magistrat ou un OPJ seul dans un bureau quand il traite d'un dossier de violence sexuelle. Il en est de même de certaines questions posées à la victime qui sont de nature à la culpabiliser.

6. Impact des coopératives sur les femmes rurales et les filles dans l'éradication de la pauvreté dans les zones post-conflit par Mme ISIKISIKI, Chef de division provinciale du Genre

Après ses mots d'encouragement de l'initiative et de salutation aux participantes, l'oratrice a précisé la compréhension de la terminologie femme rurale avant d'axer son sur deux points : les définitions des concepts et l'expérience d'encadrement de la femme rurale.

Parlant, la femme rurale n'est pas péjorative. Cette terminologie désigne plutôt une femme qui évolue dans le milieu rural. Cette femme a ses particularités et ses problèmes tels que : la discrimination et l'isolement à participer au développement de son milieu.

Après cette fixation d'esprits sur la même compréhension de la femme rurale, l'oratrice a donné les définitions de concepts impact et coopérative avant de s'atteler sur l'expérience d'encadrement de la femme rurale. En rapport avec son dernier point, l'oratrice a dégagé certains problèmes majeurs auxquels se trouvent confrontées les femmes rurales :

- Le manque des matériels de transformation ;
- Le manque de moyen de déplacement pour évacuer leurs produits ;
- Elles prennent des risques énormes pour assurer la subsistance de la famille ;
- Elle ne connaît pas ses droits. A tel enseigne, toute procédure d'acquisition de patrimoine échappe à sa connaissance ;
- L'absence totale d'encadreur du genre de moniteur suite à la défaillance de l'Etat.

Elle a exhorté les leaders féminines à encadrer les femmes paysannes en les organisant dans les coopératives.

c) De travaux en panels

Quatre panels ont été constitués pour approfondir les réflexions sur les différents thèmes.

Panel 1 : Noyau 1325:

a. Opportunité de création d'un noyau 1325 en Province orientale

- Le noyau ayant la vocation de travailler sur la 1325 étant inexistant, il est nécessaire de le créer ;
- Une volonté institutionnelle du gouvernement qui permet aux femmes de s'exprimer.

b. Atouts

- L'existence des compétences pluridisciplinaires dans les Associations des femmes ;

- La couverture juridique accordée par les instruments juridiques et les institutions du pays ;
- La présence du Bureau spécifique de Genre au sein de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation au Congo.

c. Risques

- Certaines femmes souffrent de complexe d'infériorité ;
- Certaines femmes sont étouffées à cause des coutumes rétrogrades ;
- Insuffisance d'amour entre les femmes.

d. Animatrices

- Ce sont des femmes formées et capables de s'exprimer dans les langues locales ;
- La femme formée sur la résolution 1325.

e. Dénomination

Le Forum des Femmes pour l'Appropriation de la résolution 1325, en sigle FOFAP 1325.

Panel 2 : Conflit post électoral

a. Identification de conflits

Le conflit postélectoral réside dans la contestation des résultats électoraux. D'une part, on brandit la légalité et d'autre part, c'est la reconnaissance de la légitimité.

b. Acteurs

Le conflit oppose la majorité contre l'opposition soutenue par certains Clergés de l'Eglise catholique romaine. Et d'une manière singulière les candidats au présidentiel.

c. Actions à mener pour la cohabitation pacifique et la promotion de la démocratie, notamment :

- Médiation
- Négociation
- Marches pacifiques de la Paix
- Plaidoyer
- Conscientisation des femmes sur la cohabitation pacifique à travers les émissions, les ateliers ;
- Sensibilisation de la femme sur les droits civils et politiques ;
- Contacts permanents des femmes des institutions avec leurs bases ;
- Etc.

Panel 3 : Protection de l'environnement et VIH/SIDA

a. Problèmes liés à l'environnement dans les milieux ruraux et urbains

Dans le milieu rural

- Accès à l'eau potable,
- Utilisation de charbon de bois en lieu et place d'une autre forme d'énergie ;
- Pollution des ordures ;
- Utilisation incontrôlée des bois pour la construction ;
- Exploitation artisanale des minerais ;
- Braconnage.

Dans le milieu urbain

- Fabrication des briques cuites qui fait la usage continuel des arbres ;
- Problématique de l'évacuation des ordures ménagères ;
- Evacuation des ordures électriques : piles, sachets, etc. ;
- Menaces des érosions dans plusieurs villes ;
- Etc.

b. Actions de lutte contre le VIH/SIDA en terme de la valeur ajoutée.

- Circulation des informations
- Complémentarité dans les actions

Panel 4 : Coopérative paysanne

a. Identification des coopératives féminines paysannes

Une manière formelle, il existe pas de coopérative féminines paysannes dans la province orientale. Il existe plutôt des Associations et mutuelles des femmes dont certaines ont vocation à l'entraide.

b. Stratégies de lutte contre la pauvreté de la femme paysanne

La problématique du développement du milieu rural est complexe. Elle appelle à plusieurs interventions et volontés. Notamment :

- L'éducation de la femme et de la fille paysanne dont plus de 80% sont analphabètes ;
- La création des coopératives à tous les niveaux de la vie sociale dans les milieux ruraux ;
- L'institution des bureaux d'appui au développement rural, tel que le bureau d'appui agricole ;
- La sensibilisation de la femme à connaître ses droits et obligations citoyens ;
- Le vote d'un budget pour soutenir les initiatives des femmes ;

- La réforme judiciaire protégeant les travail de la femme rural face aux pratiques des coutumes rétrogrades ;
- Etc.

V. DES RESOLUTIONS

Durant les échanges dans les panels, les participantes ont pris certaines résolutions qui ont été ensuite adoptées par la plénière.

1. Par rapport au noyau et à l'appropriation de la 1325

- La création d'un noyau pour une synergie d'actions sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le noyau est ainsi dénommé : Forum des Femmes pour l'Appropriation de la 1325. En sigle FOFAP-1325. Le contact physique de FOFAP-1325 est installé provisoirement au Bureau de la FOCDP sis 2, Av. des Cocotiers, Commune Makiso, Kisangani.
- La vulgarisation de la résolution 1325 à toutes les différentes couches des femmes et dans tous les milieux ;
- Plaidoyer pour la représentation de la femme au plus haut niveau au sein des nouvelles institutions de la République ;
- Le plaidoyer pour l'adoption de la loi de mise en œuvre de la parité ;
- Plaidoyer pour la sensibilisation des femmes des militaires ;
- Les Animatrices provisoires sont mesdames: Niki Emayonda (Coordonatrice), Rose Mangbamboa (Coordonatrice adjointe) et Viviane Bela (Secrétaire).

2. Par rapport à la crise postélectorale

- La reconnaissance de la crise issue des résultats électoraux avec les principaux acteurs la Majorité présidentielle et l'opposition politique ;

- L'implication effective de la femme ayant constitué la majorité d'électeurs pour trouver un modus vivandi entre les protagonistes par l'organisation des rencontres particulières et mixtes avec les différentes parties dans le conflit ;
- L'organisation des forums provinciaux et national avec l'implication de différentes composantes nationales pour l'issue de la crise ;

3. Par rapport à l'environnement et la lutte contre le VIH/SIDA

- Créer une synergie d'action communautaire sur le VIH/SIDA ;
- Organiser des campagne régulières de soutien et de mobilisation générale de la femme aux programme de lutte contre le VIH/SIDA ;
- Lutter contre le déboisement et encourager le reboisement ;
- Initier des programmes d'encadrement de groupes paysans qui exploitent le bois pour les activités de survie ;
- Lutter contre l'insalubrité publique ;
- Plaidoyer pour le renforcement de la réforme judiciaire avec des lois plus favorables à la vie paysanne, telle que la loi sur la pollution d'eau, etc.

4. Par rapport aux coopératives féminines paysannes

- Encourager les femmes paysannes à créer les coopératives pour leur autonomisation et le renforcement de leurs activités;
- Faire un plaidoyer au près du gouvernement provincial et de l'Assemblée provinciale pour la budgétisation des activités en faveur de la femme et de l'enfant ;
- Faire un plaidoyer pour la création d'un bureau d'appui agricole ;
- Faire un plaidoyer pour la réhabilitation des routes de desserte agricole.

5. Pour le suivi

Un comité composé des personnalités suivantes a été constitué pour assurer le suivi des résolutions :

- Niki Imayonda et Eugénie Wandale (femmes politiques)
- Révérende Sœur Modestine (Justice et paix catholique)
- Major Godette Mbala Moseka (Armée du Salut)
- Eugénie Matoko et Jacqueline Angeli (Société civile)
- Marie Josée Otshumba et Micheline Musenge (Barreau)
- Gertrude Lionde et Godelieve Omondo (Femmes des médias)
- Elisabeth Isikisiki (Division provinciale de Genre).

Fait à Kisangani, le 18 février 2012.

Pour la FOCDP

L'Assistante des programme Genre

Le Président Exécutif National

Olivia ESISO NGOMOSI

André KITO MASIMANGO

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Noms	Structure	Contact
1	Jacqueline ANGELI	Collectif des femmes	0993048680
2	Sr Modestine AOWA	Commission diocésaine Justice et Paix	0812002847
3	Viviane BELA	CAFCO	0818861708
4	Anifa MORISHO	Collectif des femmes	0810861594
5	Me Micheline MUSENGE	AEJ / Kisangani	0851420678
6	Francine BOOTO	Journaliste	0994142070
7	Lily BOTWETWE	P.R.P	0997729510
8	Hon Elysée MAGO	Assemblée Provinciale	0994323524
9	Belle TANGELI		0815394186
10	Miriam BOLIO		0817955975
11	Olivia ESISO	Jeune juriste / D.H	0998878206
12	Me Trésor Caroline ASIMBO	ACAT/ Kisangani	0970324524 0853842778
13	Masika Espérance KAPONWA	Dynamique des femmes juristes	0852477238 0997331049
14	Alice MUSAY MUKONO	D.F.J	0990962033

15	Mireille BULA BASIKA	Groupe Lufalanga	0970750601
16	Me Josée OTSHUMBA	Avocat/clinique juridique	0991461123
17	Me Nadine Clémence TCHALATCHALA	Avocat/ clinique juridique yangambi	0993432967
18	Mme Eugénie WANDADI	Coordo CPMLS Gouvernorat de province	0997636012 0811521007
19	Mme Cécile LENDUNGA	Cabinet d'audit et expertise comptable	0854182300
20	Fine KITWANDUMBA	D.N.C	0997182023
21	Godette MBALA MOSEKA	Eglise Armée du salut	099844971
22	Véro BEYAYA	R.T.A	0812006405
23	Marie Rose MAGWAMBOA	Forum. APPRO.1325	0998681294
24	Gertrude LIONDE	Amis de Nelson Mandela	0997095072 0815483218
25	Martin LIKELE	Journaliste	0859673962
26	Pépé MIKWA	Journaliste	0851424967
27	Me Jolie KAVIRA	FOCDP	0997740032
28	Dalmon KISALI KOMBI	Maitre	0997284474
29	Kakule PILIPILI	FOCDP	0859806641
30	Mme Brigide BATCHANGONDU	FOCDP	0810463170
31	Joseph BAMBENABA	FOCDP	0990969291
32	Eloi URWODHI	LIPADHO/ PGA	0990903958
33	Dr Lis LOMBEYA	Monusco/ VIH	0810632049
34	Charlotte NGUNGI	Monusco/ Genre	0997731527
35	Elisabeth ISIKISIKI	DIVIGENRE	0998615644
36	Marie France SINGA	Présidente CCU	0995535122
37	Mme NIKI IMAYONJA	Forum APPRD.1325	0998911225
38	Me Zawadi KAFUMBA	AFJ/ Kisangani	0819219590
39	Gilbert KALINDE ABELI	ARED	0998508466 0853867909
40	J.B BOSONGO	G.L.J.P	0998505393
41	Anselme MASUA	OKAPI	0811664045
42	Eugénie BATOKO	Femmes actives	0997766202
43	Espérant NGOY	CCTV	0854525754
44	Gracia KUYU	Médecin/ AFIMED	0815010303
45	Antoine NGBANDE	FOCDP	0993111969
46	Flory NGONGO	Monusco/ DH	0814164365
47	Godelieve OMONDO	Radio OKAPI	0994444257
48	André KITO MASIMANGO	FOCDP	0852877704

